

**Rapport de la consultation organisée par le Groupe de travail de la Société Civile de l'UNGASS
Dakar, Sénégal
29 Septembre**

Des différents groupes qui ont été mis sur pied dans le cadre de cette consultation, plusieurs thèmes récurrents ont été identifiés, notamment le besoin d'inclure la société civile dans la réponse nationale aux drogues, la proportionnalité des peines, et l'importance des services sanitaires et sociaux pour les usagers de drogues.

Le Groupe 1 (Drogues et Santé) a mis l'accent sur le besoin d'avoir les ressources appropriées afin de d'implémenter des services basés sur des évidences, aussi bien, concernant la prévention, les traitements, et les services de Réduction des Risques, en mentionnant le besoin de changements législatifs afin de faciliter l'accès aux services de santé pour usagers de drogues. Le besoin de traiter la question des drogues avec une approche de santé publique, et de lutter contre la stigmatisation et les discriminations liées à l'usage de drogues. L'accès aux médicaments contrôlés pour les soins palliatifs a aussi été identifié comme prioritaire.

Le Groupe 2 (Drogue et Criminalité) a identifié le besoin d'avoir une proportionnalité des peines afin de différencier les divers types d'infraction, aussi bien que des alternatives à l'incarcération, afin d'éviter, entre autres, la surpopulation carcérale. Ce groupe a fait le parallèle entre le trafic de drogue, le terrorisme, le blanchiment d'argent, l'insécurité, et l'exploitation humaine, notamment à travers les mules. Il a ainsi discuté de l'importance d'évaluer les politiques des drogues afin de déterminer leur efficacité. Les membres de ce groupe ont appelé l'UNGASS à permettre une plus grande souplesse des conventions afin de permettre aux Etats membres de les adapter à leurs contextes locaux. Finalement, le besoin de travailler en synergie avec la société civile a été mis en avant.

Le Groupe 3 (droits humains, femmes, enfants, communautés) a discuté de la question de la peine capitale pour délits liés à la drogue, et les avis étaient partagés sur cette question. Ils ont aussi réitéré le besoin de proportionnalité des peines. Ce groupe a identifié le besoin d'avoir des structures de prises en charge médicales et sociales appropriées, y compris en milieu carcéral. L'éducation et les valeurs étant les piliers de la prévention aux drogues, spécialement pour les jeunes, le rôle de la femme dans cette démarche a été souligné. Le besoin de coopération avec la société civile a été identifié aussi.

Le Groupe 4 (nouveaux défis) a mis l'emphase sur le besoin de prise en charge sanitaire et sociale appropriées pour les usagers de drogues (y compris la prévention du VIH et la question du genre), le respect des droits humains, y compris l'harmonisation des lois pour un environnement favorable aux usagers de drogue, tout en respectant les conventions internationales.

Un compte-rendu des discussions est inclus en annexe.

Annexe : COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS PAR GROUPE.

Groupe 1 : DROGUES ET SANTE

a. La nécessité d'une prévention de la drogue basée sur des évidences

- En matière de lutte contre la drogue au Sénégal, il est constaté que l'approche répressive (stigmatisation, tabou, incarcération, répression policière, etc.) ne règle pas toujours le problème. Il faudrait surtout insister sur les mesures préventives:
- Sensibilisation des populations sur les risques sanitaires de l'usage de la drogue (exemple de certaines maladies récurrentes: dépression mentale, tuberculose, maladies cardiovasculaires, Sida, maladies respiratoires, etc.)
- Conscientisation des leaders d'opinion sur la nécessité de s'impliquer dans la prévention de la drogue (Imams, *Badienou Gokh*, parents, syndicalistes, acteurs de développement, etc.)
- Mise en place de centre de documentation et d'information sur la drogue

b. l'adoption et la disponibilité de la réduction des risques

- Mise en place de centres d'orientation et de réinsertion sociale
- Recrutement et la formation des personnels qualifiés pour la prise en charge
- Modifier les barrières juridiques pour faciliter l'accès aux services
- Eviter la rupture dans la distribution de matériels d'injection et de médicaments de substitution
- Promouvoir le dépistage du VIH SIDA des usagers de drogue

c. Préoccupations relatives au financement pour le traitement, la prévention, et d'autres services pour les usagers des drogues

- Réorientation des fonds alloués à la répression vers les programmes de prévention et de réhabilitation car il s'agit plus de promouvoir la santé au sein d'espaces collectifs et non combattre des pathologies individuelles
- Inciter les Etats membres à voter des budgets conséquents destinés aux acteurs de la drogue pour une meilleure prise en charge des questions qui y sont liées
- Doter le CILD (Comité Interministériel de Lutte Contre la Drogue) des fonds propres pour plus d'autonomisation et de coopération avec la société civile

d. La disponibilité universelle des traitements pour la dépendance aux drogues basés sur des évidences et culturellement appropriés

- Créer au Sénégal d'autres structures de prise en charge intégré des addictions
- Intégrer la dimension spirituelle dans les canevas institutionnels de traitement
- La religion constitue un levier fort sur lequel on peut s'appuyer pour toute activité de lutte contre la drogue

e. La nécessité d'une réponse sanitaire à l'usage de drogue

- La santé des usagers doit primer sur tout. L'usage de la drogue étant d'abord un problème de santé publique, il conviendrait d'orienter l'intervention vers la prise en charge, la réhabilitation et la réinsertion sociale
- Rendre fonctionnel les centres nationales de réinsertion sociale comme celui de Darou Mousty spécialisé dans la prise en charge et la réadaptation sociale des usagers de drogue

f. La nécessité de lutter contre la stigmatisation, la discrimination et la réintégration pour la santé et le bien être des usagers de drogue

- La stigmatisation et la criminalisation décourage les usagers de drogue à accéder aux structures de santé
- Il faut renforcer la formation et l'information relatives aux méfaits des drogues
- Faciliter l'accès aux structures de prise en charge
- Respecter le droit à la santé pour tous

g. L'accès aux médicaments contrôlés

- Eviter les ruptures des médicaments contrôlés afin de garantir la santé pour tous
- Assurer la distribution des médicaments de substitution même dans les prisons
- Adoption d'une politique commune entre les états pour la prise en charge

Groupe 2 : DROGUE ET CRIMINALITE

a. Les préoccupations concernant l'application inégale des politiques et des peines

- Adaptation des peines à la personnalité des mises en cause (le trafiquant, le délinquant primaire, le récidiviste...)
- Privilégier les peines de substitution par rapport à l'incarcération (être référé dans un centre de réhabilitation et de réinsertion, éviter la démythification de la prison, préservation du casier judiciaire N°3 pour faciliter la future réinsertion, livré aux travaux d'intérêt général...)
- Non-discrimination dans l'attribution des peines (pour éviter les sentiments de révoltes ou d'inégalité...)
- Instauration de mesures de prise en charges post condamnation (réinsertion, traitement, prise en charge psychosociale)
- Associer la société civile à la définition de la politique carcérale ou pénale des Etats

b. Les Méfaits Du Trafic En Terme De Violence Et De Criminalité Organisée

- Trafic de drogue : une source de financement de l'insécurité et de la violence (achat et trafic des armes, matériel de guerre, financement de rébellions et de groupes armés...)
- L'usage de drogue conduit à des comportements violents et extrémistes (meurtres, règlements de compte, attentats suicides pour les terroristes...)
- Instabilité économique causée par le blanchiment de l'argent de la drogue
- La polyvalence des réseaux de trafic de drogue (trafic de drogue, de faux médicaments, de migrants, cybercriminalité...)
- Instabilité économique causée par le blanchiment de l'argent de la drogue
- La polyvalence des réseaux de trafic de drogue (trafic de drogue, de faux médicaments, de migrants, cybercriminalité...)
- Prise en compte des connexions entre trafic de drogue et les nouvelles infractions comme la cyber criminalité
- Prendre en compte l'exploitation humaine dans le trafic de drogue (mules, prostitution...)

c. Une évaluation pour déterminer si le système actuel est effectif en termes de coûts et de rendre la société plus sûre

- Accompagnement des auteurs de délits mineurs pour éviter la surpopulation carcérale et alléger les coûts de prise en charge de l'incarcération
- Positionner la société civile comme lien entre les structures de répression et les consommateurs
- Mettre en place des partenariats entre la société civile et les acteurs étatiques pour la collecte et la production de données fiables
- L'ONU doit aider tous les acteurs de la lutte à mieux utiliser les médias pour la mobilisation, l'éducation et la sensibilisation aux questions de drogue
- Encourager les structures à trouver les moyens de faire baisser les coûts pour tout ce qui est de la prise en charge des usagers de drogue

d. Permettre une grande expérimentation des politiques par les Etats membres

- Souplesse du plan d'action à mettre en œuvre par l'UNGASS pour permettre aux états de mieux adapter leurs actions et leurs solutions à leur réalité locale
- L'UNGASS doit encourager la liberté des états à définir leurs priorités et leurs moyens d'action en prenant en compte les conventions internationales.

Groupe 3 : DROITS HUMAINS, FEMMES, ENFANTS, COMMUNAUTES

a. Elimination de la peine de mort pour les infractions relatives aux drogues

La question a été prioritairement abordée dans sa globalité. C'est dans le prolongement des discussions que la dimension de la peine de mort en rapport à la drogue a été rappelée. Il ressort des avis antagoniques et divergents qui peuvent se résumer comme suit :

- Oui pour la peine de mort. Les défenseurs de cet avis s'appuient sur des considérations socioculturelles religieuses et communautaires. Ils estiment qu'une telle mesure limiterait les comportements criminels qui se font jour depuis quelques temps.
- Contre la peine de mort. Les tenants de cette position se fondent sur la sacralité de la vie humaine et le principe selon lequel nul n'a le droit d'attenter à la vie d'autrui. Comme solutions alternatives, ils préconisent l'emprisonnement avec à l'appui des travaux d'intérêts généraux. Pour les usagers et autres victimes de la drogue, ils proposent que soit privilégiés le soutien et l'accompagnement psychosocial.

Le groupe s'entend cependant sur la nécessité d'observer une approche et des mesures différenciées dans le traitement juridique et judiciaire des auteurs d'infraction en lien avec la drogue (usagers, consommateurs, producteurs, dealers, narcotrafiants,...).

b. Violation des droits humains

- Développer une approche éducative appropriée en lieu et place d'une approche répressive à l'endroit des usagers victimes

- Mettre à terme la pression exercée sur la famille et sur les proches de la victime en bafouant leurs libertés (arrestation, menace, perquisition etc.)
- Rendre public et assurer une large diffusion des études effectuées dans les domaines avec un partage des bonnes pratiques.
- Inciter les médias à être plus regardant dans le traitement des affaires liées à la drogue

c. Les Populations Marginalisées

- Existence de personnes en situation d'exclusion sociale liée soit à leur statut soit à leur profession
- Exemple: les travailleurs et travailleuses de sexe, les repris de justice, les personnes victimes de la drogue, les malades mentaux, etc
- Solutions
- La protection contre la vulnérabilité, l'accompagnement psychosocial, l'encadrement
- Réhabilitation à la communauté et dans la communauté (information et sensibilisation à l'endroit de la communauté)
- Promouvoir l'émergence et la participation des femmes leaders dans la lutte contre l'usage des drogues et leurs conséquences.

RECOMMANDATIONS

- Favoriser l'émergence de structures spécialisées de prise en charge
- Mettre en place un dispositif transversal de prise en charge, d'accompagnement psychosocial et de soutien en milieu carcéral
- Favoriser l'émergence d'un Etat de droit en lieu et place d'un Etat policier: primauté de la justice
- Renforcer les capacités des acteurs féminins en technique de prise en charge des personnes marginalisées
- Impliquer davantage les femmes qui constituent des éléments centraux de l'éducation au sein de la famille
- La construction de programmes éducatifs scolaires sur les drogues, leurs conséquences et impacts
- Impliquer la société civile dans tous les débats et toutes les réflexions nationales, gouvernementales, sous régionales sur les drogues
- Former les acteurs des OSC sur le développement fondé sur l'approche des droits humains et prévention.
- Prendre en compte la question spécifique des jeunes dans les politiques de prévention et de protection
- Revalorisation de nos valeurs socio-culturelles.

Groupe 4 : LES NOUVEAUX DEFIS, MENACES ET REALITES DANS LA RESOLUTION DES PROBLEMES DE DROGUE / DEVELOPPEMENT ALTERNATIF

Les nouveaux défis identifiés et les solutions proposées :

a. Le changement de paradigme

- La promotion de la prévention et de la prise en charge
- Renforcer la sensibilisation des communautés

- Améliorer la qualité de la communication
- Prise en charge des minimums vitaux des usagers
- La réinsertion socio-éducative et/ou accompagnement
- Le renforcement de capacités des acteurs de la société civile sur les nouvelles thématiques de la drogue et de l'environnement de l'utilisateur
- Revoir la collaboration entre la société civile et l'état

b. Le respect des droits humains

- Le renforcement des structures de prise en charge et d'accompagnement existantes
- Le renforcement de capacité des bénéficiaires sur l'estime de soi
- Réviser et harmoniser les lois et les interventions pour un environnement favorable à la prévention et la prise en charge

c. La prise en compte globale du VIH dans des programmes conjoints

- Développer des programmes intégrés drogue-VIH prenant en compte la dimension genre

d. La préservation des conventions actuelles

- Partage et application des conventions

e. Le développement de programmes de réinsertion socio-économique

- L'accès à l'emploi et des services sociaux de base
- Accès au logement
- Accès à la nourriture
- Intégration de la prise en charge dans les programmes sociaux de l'état

Rapport préparé par Nathalie Rose

Représentante CSTF Afrique Sub-Saharienne